

## **De la particularité du programme de commande d'œuvres temporaires et réactivables pour l'espace public du Cnap**

Re transcription de l'interview vidéo **Benoît-Marie Moriceau, artiste**, Campbon, Rennes

Interview réalisée dans le cadre de la formation *Répondre à une commande : 1% artistique, commandes publiques et privées*

artistforever, 40mcube

Copyright : 36secondes, 2024

### **Sommaire**

<b>En 2019, le Cnap lance un nouveau programme, peux-tu nous en dire plus ? .....</b>	<b>1</b>
<b>De quelle manière as-tu conjugué projet et maîtrise budgétaire ? .....</b>	<b>2</b>
<b>Quelles sont les conditions d'activation d'un protocole ? .....</b>	<b>2</b>
<b>Peux-tu nous en dire plus sur ton dispositif ? .....</b>	<b>3</b>
<b>Peux-tu nous en dire plus sur ce travail de collaboration ? .....</b>	<b>3</b>

[Musique]

Je m'appelle Benoît-Marie Moriceau. Je suis artiste plasticien et je développe des projets site-specific, en particulier dans l'espace public.

### **En 2019, le Cnap lance un nouveau programme, peux-tu nous en dire plus ?**

Il y a maintenant trois ou quatre ans, le Centre national des arts plastiques a mis en place un dispositif de commandes d'œuvres éphémères et réactivables pour l'espace public. Un programme assez innovant qui m'a immédiatement interpellé dans le sens où l'idée même du programme, comme son nom l'indique, c'était de pouvoir développer des projets de commandes publiques pour l'espace public, mais sous la forme immatérielle de protocole. C'est-à-dire avec la possibilité que l'État fasse l'acquisition d'un certain nombre de recettes, qui permettent de réitérer des petites œuvres dans l'espace public, pour des communes de moins de 50 000 habitants. J'ai trouvé que c'était particulièrement intéressant et particulièrement innovant de déplacer la question du protocole, qui est une question qui a émergée au milieu des années 60, au moment de l'avènement de l'installation. Comment fait-on pour réactiver une

installation à l'échelle d'un espace ? À un moment, il faut le décrire. Il faut écrire ce protocole. Il faut donner les moyens de délégation en fait, pour que l'œuvre puisse être remontrée, circulée, être ré-accrochée. Donc, déployer ce principe de protocole à l'échelle de l'espace public c'est un challenge particulièrement intéressant, et de surcroît, qui répond aussi à des problématiques presque d'économie et d'écologie de la culture aujourd'hui.

C'est en 2020 que je réponds à cet appel à candidatures. Je crois que nous avons été une trentaine d'artistes pré-sélectionnés. La particularité du programme, et ce que j'ai trouvé aussi très intéressant, c'est que, le programme étant tout à fait expérimental, le Cnap nous a accompagnés pendant plusieurs mois dans l'élaboration de l'étude technique.

C'est-à-dire ? C'est-à-dire que nous avons une chargée de mission qui était présente pour pouvoir répondre à un certain nombre de questions, mais qui nous relançait aussi dans certaines problématiques, pour être tout à fait sûr qu'on saisisse bien tous les aspects de la commande.

Et puis, parallèlement à cela, toutes les étapes de l'étude ont été soumises à des boîtes de production, ce qui a permis au Cnap de vérifier en fait la faisabilité, à la fois faisabilité technique, mais aussi faisabilité financière du projet.

### **De quelle manière as-tu conjugué projet et maîtrise budgétaire ?**

En gros, chaque projet devait être compris dans une enveloppe de 25 000 €. Donc on était plutôt sur une enveloppe, sur une fourchette plutôt basse. Donc il s'agissait quand même de penser un protocole assez simple, avec des moyens plutôt modestes qui permettent de répondre à cette commande. Ce qui est intéressant quand même, c'est que le but de cette acquisition, sur la base de ce protocole, n'importe quel diffuseur, en France ou même à l'étranger, peut avoir accès à ce protocole et décider de reproduire l'œuvre.

Alors qu'en est-il d'ailleurs de la réalité matérielle de cette œuvre ? L'idée c'est que, par ce biais-là, le Centre national des arts plastiques fait l'économie d'un stockage.

Toute occurrence produite n'est pas gardée. En revanche, ils incitaient fortement les artistes à réfléchir à la manière dont on pouvait penser le devenir de cette pièce, soit en désactivant son usage en tant qu'œuvre, ça a été le cas, par exemple, de l'œuvre de Raphaël Zarka, de son statut d'œuvre skatable, elle devient une rampe de skate.

Et en ce qui me concerne, pour ma pièce, tous les éléments électroniques utilisés pour sa production sont ensuite cédés à un lycée technique.

[Musique]

### **Quelles sont les conditions d'activation d'un protocole ?**

Donc, j'ai eu la chance que mon projet soit sélectionné. Dans un deuxième temps, il a fallu identifier un diffuseur. Chaque œuvre sélectionnée a dû trouver un lieu de diffusion. En l'occurrence pour mon installation, il s'agissait de la ville de Thiers, en collaboration avec le centre d'art Le Creux de l'enfer, qui a assuré toute la partie logistique d'implantation de l'œuvre, de production et de décodage de ce protocole. C'était cette première activation qui a permis de vérifier que le protocole était bien opérationnel et compréhensible par les diffuseurs.

L'œuvre a été installée au mois d'avril dernier. Elle est installée pour une durée de deux ans.

### **Peux-tu nous en dire plus sur ton dispositif ?**

L'installation fonctionne sous la forme de flash, orientés vers un seul et même point de vue, jusqu'à une distance qui peut aller jusqu'à deux kilomètres. Tous les appareils fonctionnent avec l'énergie solaire. Le protocole que j'ai mis en place, c'est comme une notice d'un appareil technologique, avec une liste de composants qu'on vient assembler. Donc nécessairement, ça demande un certain savoir-faire. Et donc j'avais suggéré de pouvoir collaborer avec des élèves d'un lycée technique. Et en l'occurrence, c'est ce qui s'est produit. On a travaillé avec le lycée Jean Zay et ce sont les élèves qui ont fabriqué, assemblé, l'ensemble des appareils.

### **Peux-tu nous en dire plus sur ce travail de collaboration ?**

Pour moi, ça a été une expérience assez formidable et unique, en tout cas inédite. Déjà de pouvoir répondre à cette ambition de déployer une œuvre assez complexe sous la forme d'un protocole.

D'autre part, d'éprouver l'exercice de la délégation, sur un principe où on a un peu envie de mettre les mains dans le cambouis, d'accepter de pouvoir laisser faire et de donner une certaine marge à l'interprétation. Et puis enfin, d'avoir la possibilité aussi d'éprouver un phénomène optique particulier, presque anti-spectaculaire parce que les effets lumineux sont bien visibles, mais ils échappent complètement à la logique instagramable de notre société qui voudrait qu'on puisse se photographier devant, qui aurait quelque chose d'un peu instantané. Non, c'est une œuvre qui se révèle avec un peu de patience. Ça implique un temps d'arrêt et de contemplation. Et j'aime assez pouvoir travailler sur ces aspects-là en termes d'expériences et d'interférences avec la réalité de l'espace public.

[Musique]